

## Un programme de confiance - par des agriculteurs pour les agriculteurs

---

### Le programme ALUS, c'est quoi ?

---

<b>Pour les agriculteurs</b>	ALUS est une organisation caritative nationale qui s'associe à des organismes locaux, des agriculteurs et agricultrices, ainsi qu'à des parties prenantes de la région pour mettre en œuvre le programme ALUS localement.
<b>Par les agriculteurs</b>	Les décisions entourant les projets sont prises par le Comité consultatif de partenariat (CCP), composés à 50 % d'agriculteurs ou d'agricultrices locaux, afin de garantir que le programme respecte le contexte et les priorités de la région.
<b>Cible</b>	Le programme ALUS a pour objectifs de produire, améliorer et maintenir des services écosystémiques par l'établissement de projet sur des terres agricoles marginales et écosensibles.

---

### Comment ça fonctionne ?

---

<b>Déclaration d'intérêt</b>	Remplir les critères d'admissibilité.
<b>Visite du site</b>	La coordonnatrice ALUS conviendra avec le producteur d'un rendez-vous afin de planifier une visite de la ferme.
<b>Révision du projet</b>	Le CCP analyse le projet selon les critères renseignés dans la déclaration d'intérêt.
<b>Des contrats pleins de bon sens</b>	Une entente est signée entre le producteur et ALUS. La signature s'effectue après avoir reçu l'approbation du CCP. Les contrats ALUS reflètent des engagements temporels réalistes. La durée de l'entente du participant est de minimum cinq ans, avec la possibilité de renouvellements en fonction des fonds disponibles. L'entente permet au participant de quitter le programme même avant que celle-ci vienne à échéance, au besoin.

---

## Paievements annuels<sup>1</sup>

ALUS vous rétribue par des paievements annuels à l'acre pour les biens et services écosystémiques produits par vos projets, pour l'entretien et le maintien des projets en plus de partager les coûts de mise en place des projets. Le CCP détermine les taux de paievement par acre en fonction des conditions économiques locales.

Catégorie	Type de projet	Prix/Acre/An
Agriculture adaptée (Protection de nidification : espèces en péril)	Fauche retardée	50 \$
	Pâturage retardé	50 \$
Prairies	Prairie en rive	200 \$
	Mélange de stabilisation en rive	200 \$
	Prairie hors rive	100 \$
	Mélange de stabilisation hors rive	100 \$
Plantations	Plantation en rive	200 \$
	Haie brise-vent	100 \$
	Reboisement	100 \$

<sup>1</sup>ALUS Chaudière-Appalaches se réserve le droit de modifier en tout temps le contenu de ce tableau.

## Quels types de projets ?



Haies brise-vent, haie arbustive et bandes riveraines élargies



Création ou restauration de milieux humides, ouvrages hydroagricoles



Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les oiseaux



Pratiques améliorées de fauche et pâturage

---

## Quel est votre contribution ?

---

### Volontaire

La participation au programme ALUS a toujours été et sera toujours volontaire. Les ententes du participant sont conclues avec vous, l'agriculteur ou l'agricultrice. Cela signifie que votre contrat n'inclut pas de restrictions sur les titres fonciers, de privilèges ou de servitudes qui limitent la façon dont vous gérez votre exploitation. Il est recommandé de mettre à la disposition du projet un minimum d'une acre des superficies par propriété.

### Soutien aux programmes

ALUS récompense depuis longtemps les agriculteurs et agricultrices qui produisent des biens et des services écosystémiques, entretiennent et maintiennent les projets sur leurs terres. ALUS apporte un soutien financier et technique pour les projets des participants qui sont appuyés par d'autres programmes<sup>2</sup>.

Financement externe	% payé par ALUS
Projet financé à 85% par le programme Prime-Vert ou autre	10%
Projet financé à 65% par le programme Prime-Vert ou autre	10%
Projet sans financement externe	0 à 50%

---

## En savoir plus

### Confidentialité des données

ALUS respecte vos données privées et adhère aux normes les plus strictes en matière d'intégrité et de confidentialité des données. Les informations relatives aux projets ne sont partagées que sous forme agrégée. ALUS ne vendra jamais vos données.

**Bélais NYETE-DIEBE** coordonnatrice ALUS est disponible pour répondre à vos questions.

[Bnyete-diebe@ca.upa.qc.ca](mailto:Bnyete-diebe@ca.upa.qc.ca)

<sup>2</sup> ALUS se réserve l'étude et l'approbation du programme.